



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mars 2020 A 18 heures 30 en mairie**

**0. Approbation du procès-verbal
de la séance du 18.12.2019 (annexe 0)
Désignation du secrétaire de séance : Mme DOMEIZEL Mariane**

**1. Budget principal : Compte administratif – Compte de gestion – affectation
du résultat**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		Euros
011	Dépenses à caractère général	810 339,41
012	Charges de personnel brutes	1 541 988,09
65	Autres charges de gestion courante	445 953,04
66	Charges financières	4 071,76
042	Dotations aux amortissements	102 735,45
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	0
68	Dotations aux provisions	0
67	charges exceptionnelles	33 926,46
	Total	2 939 014,21

RECETTES		Euros
70	Produit des services	147695,32
73	Impôts et taxes	2 382 535,41
74	Dotations - participations	832 394,48
75	Autres produits de gestion courante	55 576,41
042	Opérations d'ordre	45 774,41
013	Atténuation des charges	151 443,65
76	Produits financiers	49,68
77	Produits exceptionnels	66 909,62
002	Excédent N-1 reporté	1 176 894,25
	Total	485 9273,23
	total recettes hors excédent reporté	3 682 378,98
	Résultat exercice (R-D) hors excédent reporté	743 364,77
	RESULTAT GLOBAL	1 920 259,02

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		Euros
16	Emprunts	3 549,61 €
13	Opérations patrimoniales	0,00 €
23	Immobilisations en cours	1 481 746,26 €
204	subvention équipement	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	28 307,03 €
040	travaux en régie	45 774,41 €
21	Immobilisations corporelles	79 295,99 €
001	déficit reporté	0,00 €
041	opérations patrimoniales	33 061,74 €
261	participations et créances	50,00 €
	Total	1 671 785,04 €

RECETTES		Euros
10	Dotations-Participations	148 639,85 €
13	Subventions	484 650,77 €
16	Emprunts	0,00 €
1068	Excedents de fct capitalisés (affectation	90 948,95 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €
021	virement de la section de fonctionnement	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	33 061,74 €
23	immobilisations en cours	0,00 €
040	Opérations d'ordre (Amortissements)	102 735,45 €
	total hors excédent reporté	860 036,76 €
001	excédent investissement reporté	525 145,05 €
	Total	1 385 181,81 €
	Résultat global	-286 603,23 €

Le comparatif dépenses recettes 2018/2019 est joint en annexe n° 1

COMPTE DE GESTION 2019

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DGFIP

Dépenses de fonctionnement	Mandats émis	2 939 014,21
Recettes de fonctionnement	Titres émis	3 682 378,98
Solde de fonctionnement		743 364,77
Excédent de fonctionnement reporté		1 176 894,25
Solde de clôture de fonctionnement		1 920 259,02
Dépenses d'investissement	Mandats émis	1 671 785,04
Recettes d'investissement	Titres émis	860 036,76
Solde d'investissement		-811 748,28
Excédent d'investissement reporté		525 145,05
Solde de clôture d'investissement		-286 603,23
Solde global FCT - IVT		1 633 655,79

Les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont concordantes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le compte administratif de l'ordonnateur (Maire)
- Le compte de gestion du comptable (Trésor Public)

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - PROPOSITION

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif : **elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.**

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2019	
DEPENSES	1 444 100
RECETTES	737 571
DEFICIT CONSTATE	-706 529

le conseil municipal a affecté comme suit, les résultats de l'exercice 2019 :

RAPPEL DES RESULTATS DE CLOTURE 2018	
Excédent investissement reporté	525 145,05
Excédent fonctionnement reporté	1 176 894,25
RESULTATS 2019	
Déficit investissement	-811 748,28
Excédent fonctionnement	743 364,77
RESULTATS DE CLOTURE 2019	

INVESTISSEMENT	-286 603,23
FONCTINEMENT	1 920 259,02
RESTES A REALISER DEPENSES	1 444 100,00
RESTES A REALISER RECETTES	737 571,00
DEFICIT	706 529,00
Besoin de financement net	
Déficit IVT EXERCICE + Déf RAR	993 132,23
AFFECTATION PROPOSEE	
c/001 déficit ivt reporté	286 603,23
c/1068 excédents fct capitalisés	993 132,23
c/002 exc fct reportés	927 126,79

**2 - Budget annexe – Régie funéraire : Compte administratif - compte de gestion -
affectation du résultat 2019**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Section de fonctionnement		REGIE FUNERAIRE
DEPENSES		Euros
011	Dépenses à caractere général	
6061	fournitures non stockables	610,33
60632	fournitures petit équipement	24,65
658	autres charges de gestion courantes	0,27
	Total	635,25

RECETTES		Euros
701	vente de produits finis	1567,52
	Résultat exercice	932,27
002	Excédent N-1 reporté	1158,12
	Résultat de clôture	2090,39
Proposition affectation C/002 Exc fct reporté		2090,39

Les écritures de l'ordonnateur et du comptables sont concordantes. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- Le compte administratif de l'ordonnateur (Maire)
- Le compte de gestion du comptable (Trésor Public)

3 - Budget annexe – Camping : - Compte administratif -compte de gestion - affectation du résultat 2019

Section de fonctionnement

CAMPING MUNICIPAL

DEPENSES		Euros
011	Dépenses à caractere général	6 353,92 €
65	Autres charges de gestion courante	0,10 €
042	Dotations aux amortissements	6 026,50 €
	Total	12 380,52 €
RECETTES		Euros
706	Produit des services	17 930,43 €
	résultat exercice	5 549,91 €
002	Excédent N-1 reporté	46 143,11 €
	Résultat global	51 693,02 €

Section d'investissement		
DEPENSES		Euros
		0,00 €
	Total	0,00 €
RECETTES		Euros
040	Amortissement immobilisations	6 026,50 €
	Résultat exercice	6 026,50 €
002	Excédent N-1 reporté	44 191,54 €
	Résultat global	50 218,04 €
Proposition affectation		
	C/002 Excédent fct reporté	51 693,12
	C/001 Excédent ivt reporté	50 218,04

Les écritures de l'ordonnateur et du comptables sont concordantes. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité:

- Le compte administratif de l'ordonnateur (Maire)

- Le compte de gestion du comptable (Trésor Public)

4 - Budget annexe LOTISSEMENT le Parc : compte administratif – compte de gestion – affectation du résultat 2019

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Section de fonctionnement		LOT LE PARC
DEPENSES		Euros
		0,00 €
002	Déficit reporté	64 601,01 €
	Total	64 601,01 €
RECETTES		Euros
7015	Vente terrains aménagés	128 000,00 €
71355	variation stocks produits	297 682,14 €
7718	produits exceptionnels	892,22 €
	Total	426 574,36 €
	Résultat global	361 973,35 €

Section d'investissement		
DEPENSES		Euros
3555	Encours production de biens	297 682,14 €
	Total	297 682,14 €
RECETTES		Euros
		0,00 €
	résultat exercice	-297 682,14 €
	Résultat global	-297 682,14 €
Proposition affectation		
	C/002 Excédent fct reporté	64 291,21
	C/001 Déficit ivt reporté	297 682,14
	C/1068 excédents fct capitalisés	297 682,14

Les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont concordantes. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- Le compte administratif de l'ordonnateur (Maire)
- Le compte de gestion du comptable (Trésor Public)

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un crédit d'un montant de 6000.00 € sur l'opération n° 40 – MAIRIE – compte 2183 pour le remplacement du copieur du secrétariat.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder avant le vote du budget primitif 2020 :

- à l'Ecole Maternelle l'Orangerie une avance pour les projets d'école d'un montant de 1200 €
- à l'Ecole Elémentaire Lucie AUBRAC une avance pour les projets d'école d'un montant de 1500 €

Ces avances seront imputées sur le compte 657361 de la section d fonctionnement du budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit d'un montant de 6 000 euros pour aider dans le centre ancien les particuliers à remplacer leur porte d'entrée et/ou de garage par des portes en bois, seul matériau conforme aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.). En effet, le remplacement de ces éléments par des éléments en bois engendre une plus-value importante sur les travaux. Monsieur le Maire vous propose de créer un nouveau volet complémentaire à l'opération « façade » calqué sur l'aide aux enseignes des commerces, à savoir une aide maximale de 2 000 euros afin de contribuer à conserver l'architecture traditionnelle du village.

6 – Acquisition et cession de terrains et bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Cession des parcelles H 1159-1161 et 1369 « Ancienne coopérative VITIFRUITES »

Lors de la cessation de l'activité de la coopérative « Vitifruits » le site a été mis en vente dans le cadre d'une procédure d'enchères judiciaires. Avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier PACA la commune a préempté ce bien pour éviter qu'une grande surface commerciale ne s'installe et asphyxie le commerce de proximité du cœur de ville.

Le « Cellier de Marrenon » qui jouxte l'ancienne coopérative « Vitifruits » souhaite agrandir son usine afin de répondre à ses besoins de développement qui ne cessent de s'accroître.

Deux options s'offrent à eux. Soit délocaliser leur entreprise sur une autre commune dans une zone d'activité industrielle, soit se restructurer et s'étoffer en utilisant le site de « Vitifruits ».

Au regard de l'intérêt de conserver cette société et ses nombreux emplois directs (67) et indirects sur notre village et dans le respect du projet initial, Monsieur le Maire vous propose de céder au « Cellier de Marrenon » les parcelles concernées au prix, conforme à l'estimation des Domaines, de 850 000 euros avec certaines conditions dont entre autres : des garanties juridiques pour ne pas transformer le site en grande surface commerciale (avec notamment des servitudes sur la partie Nord pour éviter l'aménagement d'un parking de supermarché) et la possibilité qui devra être offerte au « Luberon Paysan » s'il le souhaite, d'être intégré au projet de « Marrenon » et d'autres servitudes telles celle relative au réseau pluvial existant et à celui qui pourrait être créé en partie Sud, à l'alignement de la rue Amédée Ginies ou à la création d'un accès pour la parcelle H n° 972 dans la continuité de celui existant pour la parcelle cadastrée section H n° 1370 afin de sécuriser l'accès à ce bâtiment.

Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à céder ces parcelles et à charger l'Office Notarial de La Tour d'Aigues de la rédaction de tous documents et actes en ce sens.

- Acquisition d'un terrain

La commune a acheté plusieurs parcelles le long du boulevard de Verdun au quartier le Paroir afin d'aménager un espace de jardins familiaux et partagés. Monsieur et Madame ROMAN souhaitent céder leur parcelle cadastrée section A n° 669 d'une superficie de 420 m².

Monsieur le Maire vous propose de l'acquérir pour la somme de 5 500 euros nets vendeur (les frais liés à la vente étant à la charge de la commune) prix correspondant à une moyenne des précédentes acquisitions dans le secteur.

Monsieur le maire vous propose de l'autoriser à acquérir ces parcelles et à charger l'Office Notarial de La Tour d'Aigues de la rédaction de tous documents et actes en ce sens.

7 – Demandes de subventions pour les projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement.

8 – Questions diverses